

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Sont présentées les décisions prises par le Président et le Bureau en 2022.

Décisions prises par le Président

Décision prise par le Président par délégation de compétence donnée par le comité syndical :

- Renouvellement des contrats d'assurances du PETR Centre Ouest Aveyron

Décisions prises par le Bureau

Sont présentées les décisions prises par le Bureau par délégation de compétence donnée par le comité syndical :

Bureau du 25 février 2022

- Demande de subvention Région - Cahiers de recommandations Architecturales et Paysagères

Bureau du 13 juin 2022

- Demande de subvention Leader – Ingénierie PETR 2022

Bureau du 17 octobre 2022

- Demande de subvention Leader : Aide préparatoire 19.1

⇒ Après avoir pris connaissance de ces éléments, les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, à l'unanimité :

- *prennent acte des décisions prises par le Président et le Bureau,*
- *autorisent le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**17 AVR. 2023**

Publié ou notifié le :**17 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport des décisions prises par le Président et le Bureau en 2022

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230413_06DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_06DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230413-06 DL Rapport Décisions prises par Président_Bureau.pdf (99_DE-012-200050565-20230413-230413_06DL-DE-1-1_1.pdf)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Le comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron doit se prononcer sur le compte de gestion 2022 présenté ci-dessous :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64100 - PETR CENTRE OUEST
AVEYRON

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTI SSEMENT - EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	43 301,56		-7 014,13		36 287,43
Fonctionnement	589 081,53		-66 093,26		522 988,27
TOTAL I	632 383,09		-73 107,39		559 275,70
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	632 383,09		-73 107,39		559 275,70

Après s'être assuré que M. SOULAGE, Comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité Syndical,
- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2022.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**17 AVR. 2023**

Publié ou notifié le :**17 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte de Gestion 2022

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230413_07DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_07DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230413-07 DL Approbation du Compte de Gestion 2022.pdf (99_DE-
012-200050565-20230413-230413_07DL-DE-1-1_1.pdf)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit arrêter le compte administratif du PETR Centre Ouest Aveyron.

Considérant qu'en application de l'article L2122-14 du CGCT, le Président est tenu de quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne doit pas y prendre part, il est proposé d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif 2022.

Entendu que Monsieur LACOMBE Jean-Marie, 6^{ème} vice-président, se porte candidat,

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité Monsieur LACOMBE Jean-Marie Président de séance pour le vote du compte administratif 2022.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....17 AVR. 2023

Publié ou notifié le :17 AVR. 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Tétérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du Président de séance pour le Compte Administratif 2022

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 230413_08DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_08DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : 230413-08 DL Désignation Président Séance CA 2022.pdf (99_DE-012-200050565-20230413-230413_08DL-DE-1-1_1.pdf)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Jean-Marie LACOMBE

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Considérant que conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que le Président doit quitter la séance et être remplacé par le Président de séance élu précédemment,

Vu la délibération 230413-08 DL désignant M. Jean-Marie LACOMBE Président de séance,

Vu l'examen du compte administratif et de la note de présentation annexés à la présente délibération,

Vu l'examen du compte administratif et de la note de présentation annexés à la présente délibération,

Le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2022	575 540.06 €	Dépenses d'investissement 2022	49 895.94 €
Recettes de fonctionnement 2022	509 446.80 €	Recettes d'investissement 2022	42 881.81 €
Résultat de fonctionnement 2022	-66 093.26 €	Résultat d'investissement 2022	-7 014.13 €
Résultat 2022		-73 107.39 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	522 988.27 €	Résultat d'investissement cumulé	36 287.43 €
Résultat global de clôture 2022		559 275.70 €	

Le compte administratif fait apparaître un résultat pour l'année 2022 de - 73 107.39 €.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Madame Karine CLEMENT quitte la salle après présentation du compte administratif.

Monsieur Jean-Marie LACOMBE, Président de séance, met au vote le compte administratif.

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le.....17 AVR. 2023

Publié ou notifié le :17 AVR. 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,

Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SOMMAIRE

I- VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	2
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	3
II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3
III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	3
III.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4
IV- EVOLUTION BUDGETAIRE	4

Rappel réglementaire

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le PETR entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

I- VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2022	575 540.06 €	Dépenses d'investissement 2022	49 895.94 €
Recettes de fonctionnement 2022	509 446.80 €	Recettes d'investissement 2022	42 881.81 €
Résultat de fonctionnement 2022	-66 093.26 €	Résultat d'investissement 2022	-7 014.13 €
Résultat 2022		-73 107.39 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	522 988.27 €	Résultat d'investissement cumulé	36 287.43 €
Résultat global de clôture 2022		559 275.70 €	

Le bilan prévisionnel fait apparaître un résultat déficitaire pour l'exercice 2022 d'environ 73 107 €.

Ce résultat est dû à un retard dans le versement des subventions pouvant aller jusqu'à 5 ans concernant le programme LEADER. Plus de 300 000 € de subvention sont en attente de paiement à l'horizon 2026.

Le résultat cumulé s'explique par la structuration progressive du PETR et une action cadencée en fonction des programmations et échéances des partenaires et des EPCI membres. Il est également la conséquence de dépenses non réalisées (Marché Cahiers de Recommandations résilié avant le terme de la phase 1).

Le résultat cumulé nous permet d'anticiper les besoins futurs à l'horizon 2026 à savoir :

- Une baisse des subventions d'ingénierie : entre 2015 et 2022, la subvention régionale est passée de 97 629 € à 65 000 € et il faut se préparer à des baisses récurrentes sur les prochaines années.

- Un plan pluriannuel d'actions avec près de 800 000 € de dépenses à anticiper à l'horizon 2026 pour un autofinancement de près de 500 000 €.

Ces dépenses concernent notamment l'évaluation, la révision du SCoT, notamment au regard de la loi climat et résilience, l'acquisition de données et la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial pour environ 400 000 €.

- Au regard du décalage du versement des subventions, la nécessité de conserver à minima 400 000 € de fonds de roulement afin de couvrir les charges salariales sans recourir à une ligne de trésorerie

Le PETR Centre Ouest Aveyron n'a pas contracté de dette.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 794.92	ATTENUATION DE CHARGES	1 363.39
CHARGES DE PERSONNEL	396 491.13	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	496 880.56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2.21	PRODUITS EXEPTIONNELS	11 201.93
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	38 251.80	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.92
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	575 540.06	TOTAL RECETTES	509 446.80
		Résultat de fonctionnement	-66 093.26

II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Fonctionnement courant de la structure : 140 794 €

Correspondant aux achats (petits équipements, fournitures...) et aux services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation...)

➤ LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent pour 2022 à 396 491 €, correspondants à 7.8 etp

II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Cotisations des communautés de communes et d'agglomération : **421 224 €**
- Subventions des partenaires financiers : **75 656 €**
 - Région : 64 136 €
 - Leader : 11 520 €

III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	FCTVA	4 630.01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 975.94	EXCEDENT FCT capitalisé	0
SUBVENTION EQUIPEMENT	10 920.00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	38 251.80
TOTAL DEPENSES	49 895.94	TOTAL RECETTES	42 881.81
		Résultat d'investissement	-7 014.13

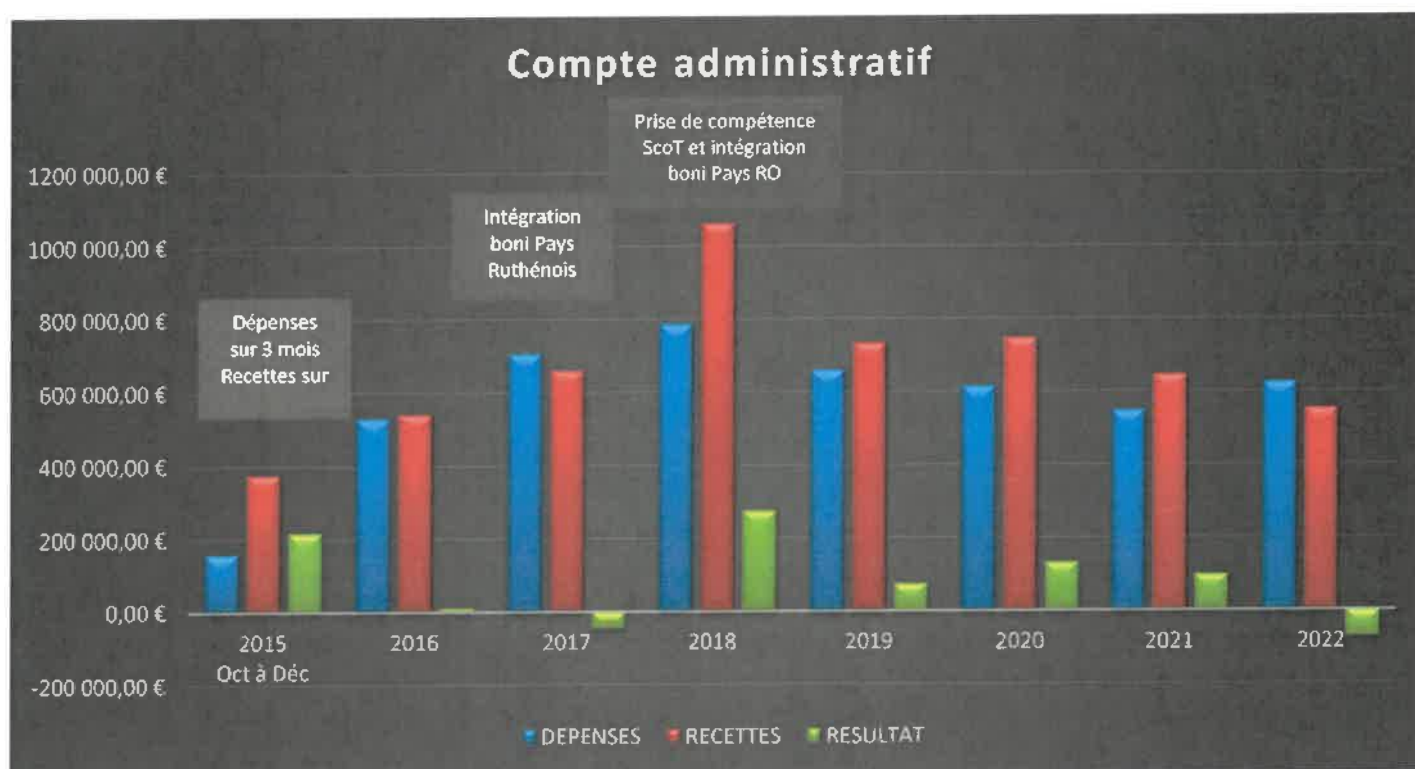
III.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement concernent principalement le versement du FCTVA.

III.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement en 2022 concernent le remplacement du matériel informatique et d'un véhicule.

IV- EVOLUTION BUDGETAIRE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Administratif 2022

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230413_09DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_09DL-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230413-09 DL CA-2022.xml (99_BU-012-200050565-20230413-230413_09DL-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 230413-09 DL PJ1 Approbation du CA 2022.pdf (71_AN-012-200050565-20230413-230413_09DL-BF-1-1_2.pdf)
Approbation CA 2022

Annexe : 230413-09 DL PJ2 Note Présentation CA 2022.pdf (71_AN-012-200050565-20230413-230413_09DL-BF-1-1_3.pdf)
Note de Présentation CA 2022

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 522 988.27 €
- un excédent d'investissement de 36 287.43 €

⇒ soit un excédent global de 559 275.70 €

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 522 988.27 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 36 287.43 € à l'article 001 (résultat d'investissement).

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2022 telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**1.7. AVR. 2023**

Publié ou notifié le :**17 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours . Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Tétérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2022

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230413_10DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_10DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230413-10 DL Affectation des résultats 2022.pdf (99_DE-012-
200050565-20230413-230413_10DL-DE-1-1_1.pdf)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIÈRES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Suite au débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu en séance du 15 février 2023, le comité syndical est invité à adopter le budget primitif 2023 du Budget Principal.

Vu l'examen du budget primitif 2023 et la note de présentation annexés à la présente délibération,

Pour 2023, il est prévu un budget de 1 098 489.90 euros. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	474 118	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	199 500	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	481 294
Frais liés au programme d'actions	256 618	EXCEDENT de FCT REPORTE	522 988
Frais de communication	18 000		
CHARGES DE PERSONNEL	454 030	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 055	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	47 000		
Dépenses imprévues	34 000		
Virement section investissement	0		
TOTAL DEPENSES	1 015 202	TOTAL RECETTE	1 015 202
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 367	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	36 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
Subvention équipement	10 920	FCTVA	0
Deficit d'investissement reporté	0	Excedent de fonctionnement capitalisé	0
		AMORTISSEMENT	47 000
TOTAL DEPENSES	83 287	TOTAL RECETTE	83 287
TOTAL GENERAL	1 098 490	TOTAL GENERAL	1 098 490

Le budget est réputé voté par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2023.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....17 AVR. 2023

Publié ou notifié le :17 AVR. 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Détails et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

TABLE DES MATIERES

I- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	2
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023	2
III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023	6
IV- EVOLUTIONS BUDGETAIRES.....	6

Rappel réglementaire

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Éléments de contexte

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2023 du PETR Centre Ouest Aveyron.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

I- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Pour 2023, il est prévu un budget de 1 098 490 €.

Le PETR n'a pas contracté de dette.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2023		Budget prévisionnel 2023	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	474 118	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	199 500	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	481 294
Frais liés au programme d'actions	256 618	EXCEDENT de FCT REPORTE	522 988
Frais de communication	18 000		
CHARGES DE PERSONNEL	454 030	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 055	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	47 000		
Dépenses imprévues	34 000		
Virement section investissement	0		
TOTAL DEPENSES	1 015 202	TOTAL RECETTE	1 015 202
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 367	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	36 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
Subvention équipement	10 920	FCTVA	0
Deficit d'investissemnt reporté	0	Exedent de fonctionnement capitalisé	0
		AMORTISSEMENT	47 000
TOTAL DEPENSES	83 287	TOTAL RECETTE	83 287
TOTAL GENERAL	1 098 490	TOTAL GENERAL	1 098 490

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

II.1 Les recettes de fonctionnement

a) Cotisations des communautés de communes et d'agglomération

		2023
Cotisations	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	Leader	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

Montant BP 2023 : 430 794.20 €.

b) Subventions des partenaires financiers :

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels sur l'ingénierie et le programme d'actions.

✓ *Les subventions d'ingénierie :*

Montant BP 2023 : 45 500 €

✓ *Les subventions sur opérations :*

Montant BP 2023 : 5 000 €

II.2 Les dépenses de fonctionnement

a. La mise en œuvre du programme d'action du PETR

Le projet du PETR et sa traduction en orientations budgétaires s'inscrit dans le respect de ses obligations statutaires et des engagements pris auprès des EPCI membres et des partenaires à savoir notamment :

- L'animation d'un projet de territoire
- L'animation et la gestion des politiques contractuelles
- L'exercice de la compétence SCoT acquise au 01/01/2018

Le PETR est un outil au service de ses EPCI membres et permet de mutualiser des moyens d'ingénierie pour permettre d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des EPCI. Le travail engagé depuis 2015, avec l'ensemble des acteurs du territoire, a permis de dégager les projets structurants à mener, pour répondre aux défis en matière d'attractivité et de développement.

Les orientations budgétaires 2023 doivent permettre de concrétiser les perspectives d'actions suivantes :

- **Politiques contractuelles et ingénierie territoriale**
- **Mise en œuvre des contractualisations :**
 - Contrat territorial Occitanie : Programmation des dossiers 2022 et 2023 et définition de thématiques d'intervention pour la dotation innovation expérimentation
 - Contrat Bourg Centre Occitanie : Accompagnement à l'élaboration des avenants et de deux nouveaux contrats (Montbazens / Lanuéjols et Rieupeyroux / Bas Ségala / La Salvetat Peyrales)
 - LEADER : Finalisation des fiches-actions pour un conventionnement durant le 1er semestre, clôture des programmations LEADER 2015/2022 et instruction des demandes de paiements 2015-2022.
Lors de la Commission Permanente de la Région le 09/02/2023, il a été confirmé que le GAL Centre Ouest Aveyron a obtenu **une enveloppe de 2 645 110 €, soit une dotation annuelle de 529 022 €.**
 - Etat et CRTE :
Programmation 2023 à organiser pour le 1er trimestre.
Accompagnement à la mise en œuvre des conventions PVD.
- **L'accompagnement des politiques de développement des collectivités :**
 - Accompagnement des porteurs de projet
 - Appui aux candidatures à des appels à projets....

Montant BP 2023 : 5 000 €

▪ La mise en œuvre du SCoT

- Accompagnement de l'élaboration et de la mise en compatibilité des PLUi et PLU avec le SCoT.
- Préparation à la déclinaison de la loi Climat et Résilience : suivi de la consommation foncière, réflexion sur une stratégie et plan d'action (en lien avec le lancement d'une démarche de « Revitalisation des centres bourg »).
- Analyse de la comptabilité avec le SRADDET approuvé et évaluation du SCOT obligatoire à 2026.
- Réflexion sur les énergies renouvelables en lien avec la loi d'accélération des EnR.
- Avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée.
- Amorcer un dialogue InterSCoT.
- Réflexion sur l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial qui sera obligatoire lors de la prochaine révision du SCoT : Finalisation des diagnostics commerce déclinés par EPCI, définition des enjeux et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions...

Montant BP 2023 : 114 000 €

▪ Le développement de politiques énergétiques territoriales

- Poursuite de l'Assistance à maitrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergies renouvelables.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET volontaire du PETR : sensibilisation à la transition énergétique, participation aux PCAET de Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté, accompagnement des rénovations énergétiques, développement des CEE, cadastre solaire, ...
- Re conduite des modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires : 26 classes volontaires en 2022.
- Coordination et structuration des actions Mobilité sur le territoire : diagnostic territorial, mise en œuvre des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), structuration de l'offre vélo,

Montant BP 2023 : 65 000 €

▪ La poursuite d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET

- Elaboration, suivi et mise en œuvre du Plan Paysage.
- Elaboration et animation des cahiers de recommandations architecturales et paysagères.
- Poursuite de l'observatoire photographique du paysage.
- Réalisation en interne de guides pour la mise en œuvre des opérations façades (Bassin minier, Rougier et Causse).
- Réalisation en interne d'un cahier de recommandation dédié aux zones d'activités
- Accompagnement technique des collectivités dans le cadre de programme patrimoniaux (opérations façades, SPR...).

Montant BP 2023 : 77 000 €

- **Lancement d'un programme d'actions revitalisation des centres bourg**

Ce plan d'action transversal proposera aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron : vacance commerciale dans les centres, nécessaire sobriété foncière et énergétique, offre en logement insuffisamment adaptée, adaptation aux changements climatiques, attractivité du territoire qui se tasse...

En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences.

Montant BP 2023 : 5 000 €

b. Engagement pluriannuel des actions

Action	Montant Projet	Montant Subv	Autofi	2023	2024	2025	2026
				Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
AMO Energie	70 000,00 €	20 980,74 €	14 019,26 €	45 430,00 €			
		17 500,00 €					
		17 500,00 €					
T1 Plan paysage	63 000,00 €	28 800,00 €	34 200,00 €	1 000,00 €			
T2 Plan Paysage	250 000,00 €	30 000,00 €	126 000,00 €	70 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €	
		96 000,00 €					
Etude CCI T1 (LEADER)	35 640,00 €	17 107,20 €	18 532,80 €				
Etude CCI T2 (Com com)	47 863,20 €	0,00 €	47 863,20 €	44 188,00 €			
Animation CPIE	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
Modif SCOT+ DAAC...	400 000,00 €	80 000,00 €	320 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL	906 503,20 €	307 887,94 €	600 615,26 €	230 618,00 €	220 000,00 €	180 000,00 €	150 000,00 €
				Total dépenses	780 618,00 €		
				Autofinancement	472 730,06 €		

c. Fonctionnement courant de la structure

Ce poste comprend les achats (petit équipement, fourniture...) et les services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation, frais de procédure (enquête publique, contentieux...)).

Montant BP 2023 : 195 500 €uros

d. Les charges de personnel

L'équipe est ainsi composée aujourd'hui de 7.8 etp soit 6 agents à temps plein (35h) et deux agents à temps non complets (30h et 32h).

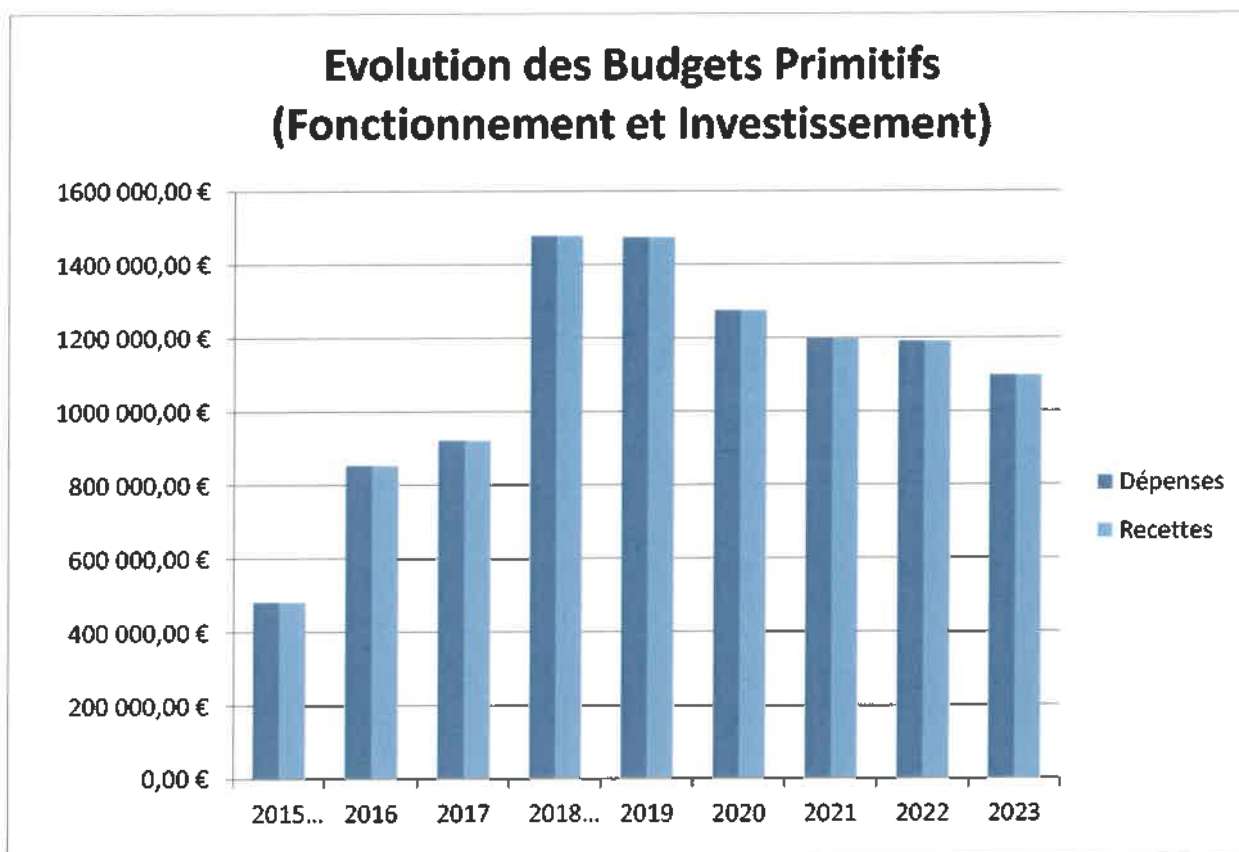
Montant BP 2023 : 454 030 euros

III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les dépenses d'investissement concernent des frais d'étude dans le cadre du suivi du SCoT, le renouvellement d'une partie de l'équipement informatique et l'achat de mobilier complémentaire.

Montant BP 2023 : 83 287 €

IV- EVOLUTIONS BUDGETAIRES



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Examen et adoption du Budget Primitif 2023

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230413_11DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_11DL-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Décisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230413-11 DL BP-2023.xml (99_BU-012-200050565-20230413-230413_11DL-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 230413-11 DL PJ1 Examen et Adoption BP 2023.pdf (71_AN-012-200050565-20230413-230413_11DL-BF-1-1_2.pdf)

Délibération Examen et Adoption BP 2023

Annexe : 230413-11 DL PJ2 Note présentation BP 2023.pdf (71_AN-012-200050565-20230413-230413_11DL-BF-1-1_3.pdf)

Note de présentation BP 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, il est proposé de fixer par délibération le montant de la participation de chaque EPCI pour l'année 2023 comme suit :

		2023
Cotisations	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	Leader	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

Conformément aux statuts, le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale, entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les montants des participations des EPCI membres tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à appeler les recettes,
- de dire que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2023,
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**1.7. AVR. 2023**

Publié ou notifié le :**1.7. AVR. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Contribution 2023 des membres

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230413_12DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_12DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6

Finances locales

Contributions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230413-12 DL Contribution 2023 des membres.pdf (99_DE-012-200050565-20230413-230413_12DL-DE-1-1_1.pdf)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZEK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

En 2015 le PETR a signé une convention avec l'Etat concernant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

L'Etat nous propose aujourd'hui d'étendre le champ des actes télétransmis aux actes de la commande publique.

Pour cela, le PETR doit signer un avenant à la convention initiale de télétransmission avec la Préfecture conformément à l'article R.2131-3 du CGCT.

- ⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré :
- Adopte le dispositif complémentaire de transmission des actes réglementaires au contrôle de légalité,
 - Autorise le Président à signer l'avenant à la convention ci-annexé formalisant cette procédure avec Monsieur Le Préfet de l'Aveyron.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**17 AVR. 2023**

Publié ou notifié le :**17 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avenant à la convention de dématérialisation des actes

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 230413_13DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230413-230413_13DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique
Fonctionnement des assemblées
autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230413-13 DL Avenant à la Convention Dématérialisation des Actes.pdf
(99_DE-012-200050565-20230413-230413_13DL-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 230413-13 DL PJ1 Avenant Convention.pdf (99_DE-012-200050565-
20230413-230413_13DL-DE-1-1_2.pdf)

Avenant à la convention de dématérialisation des actes

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2023, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 13 avril 2023 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 9 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron dans les locaux du PETR Centre Ouest Aveyron – 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/04/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	6

Président de la séance : Karine CLEMENT

Présents (6) :

ALIBERT Jean-Louis, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie

Excusés ou absents (35) : BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à M. COUFFIGNAL Sylvain
M. CAYRON Francis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2 des statuts concernant le siège de la structure ;

Considérant que :

Le PETR a déménagé du 4 avenue de l'Europe 12000 RODEZ au 4 route de Moyrazès 12026 RODEZ Cédex 9.

Il convient donc de modifier les statuts du PETR afin d'actualiser l'adresse du de son siège.

En application des dispositions de l'article L.5211-20 du C.G.C.T, la présente délibération sera notifiée aux neuf communautés de communes membres, qui seront à leur tour appelées à délibérer sur cette nouvelle domiciliation, dans les trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré,

⇒ Le Comité syndical, à l'unanimité :

- prend acte de la nouvelle domiciliation du siège du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès – 12026 RODEZ Cédex 9.
- approuve la modification statutaire relative au changement de siège du PETR Centre Ouest ; statuts ci annexés
- autorise M. le Président à :
 - Notifier la présente délibération aux neuf communautés de communes membres du PETR Centre Ouest Aveyron
 - Signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....
Publié ou notifié le :

17 AVR. 2023

17 AVR. 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Changement de siège du PETR Centre Ouest Aveyron - Modification statutaire**

Date de décision: **13/04/2023**

Date de réception de l'accusé **17/04/2023**

de réception :

Numéro de l'acte : **230413_14DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20230413-230413_14DL-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **5 .7 .5**

Institutions et vie politique

Intercommunalite

modification statutaire

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **230413-14 DL Changement de siège du PETR_Modification**

statutaire.pdf (99_DE-012-200050565-20230413-230413_14DL-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : **230413-14 DL PJ1 Statuts PETR modifiés 13042023.pdf (99_DE-012-200050565-20230413-230413_14DL-DE-1-1_2.pdf)**

Statuts du PETR - Modification N°2 - 13/04/2023